

ÉCOLE PRIVÉE SAINT-PIERRE — NANCY

MÉMO DE RENTRÉE

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

La rentrée des classes de MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 s'effectuera à 8h30 le **Mardi 1er septembre 2026**

Les enfants de TPS, PS seront accueillis selon les modalités indiquées.

Garderie, cantine et étude sont assurées dès la rentrée.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les documents administratifs sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'école au plus tard le **24 août**.

INFORMATIONS PRATIQUES

Site web	www.ecole-privee-saint-pierre-nancy.fr
Téléphone	03 83 35 39 14
Courriel	ecole.pierre2@gmail.com
EcoleDirecte	Messagerie, Documents et Facturation

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

CLASSE	ENSEIGNANTE
TPS / PS	Mme Marion Aubry / Mme Léa Collard (mardi)
MS / GS	Mme Mary Godmel
GS / CP	Mme Cécile Remy
CP / CE1	Mme Catherine Lubineau / Mme Léa Collard (lundi)
CE1 / CE2	Mme Claire Michalak
CE2 / CM1	Mme Anne-Sophie Fetzer
CM1 / CM2	Mme Anne Mathis
Maître E	Mme Emeline Gérard

HORAIRES SCOLAIRES

Pour le respect des enfants et du personnel d'encadrement, merci d'être vigilants sur les horaires.

Classes (lun., mar., jeu., ven.)	8h30 – 11h40 et 13h30 – 16h35
Accueil	8h20 (en classe) et 13h20 (en cour)
Garderie du matin	7h30 – 8h20
Garderie du soir	16h30 – 18h30
Étude (à partir du CP)	16h45 – 17h45

PÉRISCOLAIRE

- Inscription au forfait — voir le règlement financier.
- Inscription occasionnelle (cantine, garderie, étude) — une simple information le matin même auprès des enseignantes suffit.

Les règlements des factures doivent se feront par prélèvement.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'OGEC (organisme de gestion de l'école) contracte une assurance responsabilité civile individuelle accident pour tous les élèves auprès de la mutuelle St Christophe, afin que chaque élève bénéficie de la même couverture pour toutes les activités scolaires et extrascolaires.

Cette assurance fait partie du contrat de scolarisation de l'école (article 5 : Assurances). Dès lors qu'un enfant est scolarisé à l'école St Pierre, les parents s'engagent à respecter ce contrat.

Si vous avez souscrit une assurance responsabilité civile individuelle accident auprès d'un assureur personnel, vous pouvez la résilier.